

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE DE FORMATION

### Article 1 - Présentation

**ARCAS Formation** est un organisme de formation dont le siège est sis au 3 rue Philibert, Apt 39, Résidence ORION, 97400 Saint Denis, et dont la déclaration d'activité est enregistrée auprès de la Direction des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIECCTE) de la Réunion. **ARCAS Formation développe, propose et dispense des formations.** **ARCAS Formation**, réalise également les prestations suivantes : Audits, conseils aux entreprises, mise en place de Document Unique, rédaction de registre d'accessibilité PMR, la location de matériels pédagogiques et de salles de formation ainsi que la vente de matériels informatiques, pédagogiques et de sécurité. L'ensemble des prestations de formation **ARCAS Formation** étant ci-après dénommé « **Offre de formation** ». Toute prestation de formation fera préalablement l'objet d'une contractualisation dont la forme sera ci-après dénommée « **Contrat** ».

### Article 2 - Objet

Les présentes conditions de vente s'appliquent à toute **Offre de formation** relative à des **Contrats** passés à **ARCAS Formation** par tout client professionnel ou particulier, ci-après dénommé « **Client** ». Le fait de signer un **Contrat** implique l'adhésion entière et sans réserve du **Client** aux présentes conditions.

Toute condition contraire, et notamment toute condition générale ou particulière opposée par le **Client**, ne peut prévaloir sur les présentes conditions de vente et ce, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance. Le fait que **ARCAS Formation** ne se prévale pas à un moment donné de l'une des clauses des présentes conditions de vente ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement. Le **Client** se porte fort du respect des présentes conditions de vente par l'ensemble de ses salariés, préposés ou agents.

Le **Client** reconnaît également que, préalablement à toute commande, il a bénéficié des informations suffisantes de la part de **ARCAS Formation** lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'**Offre de formation** à ses besoins.

### Article 3 - Prestation

**Art 3.1. Descriptif** : Les dispositions du présent article concernent toutes les prestations de formation de **ARCAS Formation**. Elle s'adresse à des apprenants individuels, ou collectifs dans le cas d'une formation sur-mesure. Elle est réalisée dans les locaux de **ARCAS Formation**, ou ceux mis à disposition par le **Client**.

**Art 3.2. Conditions financières** : Tous les prix, exprimés en Euros, sont fermes, définitifs et correspondent aux seules prestations décrites dans l'**Offre de formation**. Toute prestation supplémentaire non prévue dans l'**Offre de formation**, qui serait demandée par le **Client** sera à la seule charge du **Client** et fera l'objet d'un règlement direct par le **Client** au prestataire.

Les prix indiqués s'entendent hors taxes ; ils sont éventuellement à majorer du taux de TVA applicable en vigueur. Les éventuelles taxes, ainsi que les frais bancaires occasionnés par le mode de paiement utilisé seront à la charge du **Client**. Sauf cas de formation sur-mesure, le règlement du prix de la formation est à effectuer à l'inscription, comptant, sans escompte à l'ordre de **ARCAS Formation**. Toute formation commencée est due dans son intégralité.

Sauf mention contraire, les règlements seront effectués aux conditions suivantes :

- Le paiement comptant doit être effectué, par le **Client**, à réception de la facture,
- Aucun escompte ne sera appliqué en cas de règlement avant l'échéance.

En cas de retard de paiement, **ARCAS Formation** pourra suspendre tous les **Contrats** en cours, sans préjudice de toute autre voie d'action. Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application, prorata temporis par période d'un mois calendaire, de pénalités de retard d'un montant égal à une fois et demie le taux d'intérêt légal. **ARCAS Formation** aura la faculté de suspendre le service jusqu'à complet paiement et obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du **Client** sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus à **ARCAS Formation**.

**Art 3.3. Documents contractuels** : Le présent article ne concerne pas le cas de formation sur-mesure où une Convention spécifique aura été établie.

Pour chaque inscription, une **Convention** valant **Contrat** est établie selon les textes en vigueur et systématiquement adressée au **Client** qui devra la retourner avant le démarrage de la formation, revêtue d'un bon pour accord et de la signature de la personne autorisée, et accompagnée de tous les documents et informations requis. Le **Contrat** est réputé valide à réception par **ARCAS Formation** de cette **Convention** complète, dûment signée (ci-après dénommée « **Contrat** ») et entre en vigueur.

**Art 3.4. Remplacement d'un participant** : **ARCAS Formation** offre la possibilité de remplacer un participant par un autre participant ayant le même profil, les mêmes besoins en formation et disponible aux dates indiquées. Le remplacement d'un participant est possible jusqu'à la date de clôture d'inscription, selon ce qui est le plus tôt. Au-delà de cette date, et sauf mention contraire, aucune modification ne pourra être prise en compte.

**Art 3.5. Documents de fin de formation** : Une attestation de formation sera délivrée à la fin de chacune des formations proposées par **ARCAS Formation**.

- Certaines formations sont sujettes à la délivrance d'un certificat, diplôme, parchemin ou attestation officielles. Ces documents ne seront remis au **Client** qu'après règlement total de la prestation.

### Article 4 - Conditions d'annulation

**Art 4.1. Annulation à l'initiative du client** : Les dates de formation sont bloquées de façon ferme. En cas d'annulation par le **Client** de la formation, des indemnités compensatrices sont dues par le **Client** comme suit :

- Annulation communiquée 30 (trente) jours calendaires avant le début de la formation : 30% des honoraires relatifs à la session seront dus ;

- Annulation communiquée entre 30 (trente) et 15 (quinze) jours calendaires avant le début de la formation : 70% des honoraires relatifs à la session seront dus ;

- Annulation communiquée après la date de clôture des inscriptions ou moins de 15 (quinze) jours avant le début de la formation, selon ce qui est le plus tôt : 100% du prix de la formation sera dû ;

- Non présentation du participant : 100% du prix de la formation sera dû.

**Art 4.2. Annulation et report à l'initiative de ARCAS Formation** : **ARCAS Formation** se réserve la possibilité d'ajourner une session de formation et ce sans indemnités, au plus tard une semaine avant la date prévue, pour des raisons pédagogiques ou organisationnelles. La session sera reportée à une date ultérieure, le **Client** sera prévenu 15 jours avant la date prévue.

### Article 5 - Limitation de responsabilité de ARCAS Formation

**Art 5.1. Responsabilité contractuelle & délictuelle** : La responsabilité de **ARCAS Formation** ne peut en aucun cas être engagée pour toute défaillance technique du matériel, ou toute cause étrangère à **ARCAS Formation**. Quel que soit le type de prestations, la responsabilité de **ARCAS Formation** est expressément limitée à l'indemnisation des dommages matériels ou corporels directs prouvés par le **Client**. La responsabilité de **ARCAS Formation** est plafonnée au montant du **Contrat**.

En aucun cas, la responsabilité de **ARCAS Formation** ne saurait être engagée au titre des dommages indirects et/ou immatériels tels que perte de données, de fichiers, perte d'exploitation, préjudice commercial, manque à gagner, atteinte à l'image et à la réputation. Enfin, les dommages de toute nature causés par **ARCAS Formation** ou le **Client** aux tiers sont réglés selon le droit commun.

**Art 5.2. Intervention médicale** : Le cas échéant, le **Client** autorise **ARCAS Formation** à prendre toute mesure d'urgence, à savoir :

- Appeler un médecin ou les secours et fournir au stagiaire les soins de 1ère urgence sur les sites de **ARCAS Formation** ou des sociétés affiliées

- Faire admettre le stagiaire à l'hôpital selon l'avis médical.

Aucun des frais ainsi occasionnés n'est pris en charge par **ARCAS Formation** ; le **Client** est invité à souscrire une police d'assurance en la matière.

**Art 5.3. Force majeure** : **ARCAS Formation** ne pourra être tenu responsable à l'égard du **Client** en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement de force majeure. Sont considérés comme cas de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence des Cours et Tribunaux français et sans que cette liste soit restrictive : la maladie ou l'accident d'un consultant, d'un formateur ou animateur de formation, les grèves ou conflits sociaux internes ou externes à **ARCAS Formation**, les désastres naturels, les incendies, les lois ou règlements mis en place ultérieurement, l'interruption des télécommunications, l'interruption de l'approvisionnement en énergie, l'interruption des communications ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de **ARCAS Formation**.

### Article 6 - Propriété intellectuelle

**ARCAS Formation** et les sociétés affiliées sont titulaires des droits de propriété intellectuelle de l'ensemble des formations proposées à ses **Clients**. A cet effet, l'ensemble des contenus et supports pédagogiques, quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale, ...) utilisés par **ARCAS Formation** pour assurer les formations, demeurent la propriété exclusive de **ARCAS Formation**

et des sociétés affiliées. A ce titre, sans accord exprès formel de **ARCAS Formation**, ils ne peuvent faire l'objet d'aucune utilisation, transformation, reproduction, exploitation non expressément autorisée.

En particulier, le **Client** s'interdit d'utiliser le contenu des formations pour former d'autres personnes que son propre personnel inscrit à la formation et engage sa responsabilité sur le fondement du code de la propriété intellectuelle en cas de cession ou de communication de contenus non autorisés.

Toute reproduction, représentation, modification, publication, transmission, dénaturation, totale ou partielle des contenus de formations, ainsi que toute base de données figurant le cas échéant sur la plateforme de **ARCAS Formation**, sont strictement interdites, et ce, quels que soient le procédé et le support utilisés. En tout état de cause, **ARCAS Formation** et les sociétés affiliées demeurent propriétaires de leurs outils, contenus, méthodes et savoir-faire développés antérieurement ou à l'occasion de l'exécution des prestations pour le **Client**. **ARCAS Formation** se réserve le droit de sous-traiter tout ou partie des prestations proposées dans l'**Offre de formation**.

### Article 7 - Confidentialité

Les parties s'engagent à garder confidentiels les informations et documents concernant l'autre partie de quelque que nature qu'ils soient, économiques, techniques ou commerciaux, auxquels elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution du **Contrat** ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du **Contrat**, notamment l'ensemble des informations figurant dans la proposition commerciale et financière transmise par **ARCAS Formation** au **Client**. **ARCAS Formation** s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que ses sociétés affiliées, partenaires ou fournisseurs, les informations transmises par le **Client**, y compris les informations concernant les Utilisateurs.

**Art 7.1. Communication** : Le **Client** accepte d'être cité par **ARCAS Formation** comme **Client** de ses **Offres de formation**, aux frais de **ARCAS Formation**. Sous réserve du respect des dispositions à l'article 6, **ARCAS Formation** peut mentionner le nom du **Client** ainsi qu'une description objective de la nature des prestations, objet du **Contrat**, dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, communications à son personnel, documents internes de gestion prévisionnelle, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

**Art 7.2. Protection des données à caractère personnel** : Le **Client** s'engage à informer chaque stagiaire que :

- Des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées aux fins d'amélioration de l'**Offre de formation** et du suivi de la validation de la formation opérée conformément au **Contrat** ;

- La connexion, le parcours de formation et le suivi des acquis des stagiaires sont des données accessibles à ses services.

Conformément à la loi en vigueur, le stagiaire dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant et qu'à cette fin, une demande précisant l'identité et l'adresse électronique du requérant peut être adressée à **ARCAS Formation**.

Le **Client** est responsable de la conservation et de la confidentialité de toutes les données qui concernent le stagiaire et auxquelles il aura eu accès. **ARCAS Formation** conservera, pour sa part, les données pédagogiques liées à la formation, pour une période donnée.

### Article 8 - Droit applicable – Attribution de compétence – Règles applicables

Les présentes conditions sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le **Client** et **ARCAS Formation** à l'occasion de l'exécution du **Contrat**, il sera recherché une solution à l'amiable et, à défaut, le règlement sera du ressort du Tribunal de Commerce de Saint-Denis.

Il est de la responsabilité du **Client** de s'assurer que son personnel stagiaire ou lui-même respecte les lois ou règles applicables, et ce compris les règles du droit de la concurrence, et ce, durant toute la durée de la formation. Chaque stagiaire devra aussi se conformer aux règles de sécurité des différents sites d'accueil ; il est interdit de fumer dans les lieux publics et dans les locaux de la prestation.